

Conditions Générales de Vente

Recouvrement

Préambule

sefairepayer.com est une société française de recouvrement de créances dont l'activité relève de la loi n°91-650 du 09/07/91 de 91 et du décret n° 96-1112 du 18 décembre 1996.

Le présent contrat est un mandat selon les articles 1984 et suivants du Code Civil. sefairepayer.com agit en tant que mandataire au nom et pour le compte d'un Client ou mandant qui lui confie le mandat de recouvrer ses créances.

Dans le cadre de ce contrat tant en France qu'à l'étranger, sefairepayer.com met aussi à la disposition du Client une palette d'"outils" lui permettant de procéder au recouvrement amiable et judiciaire. Le Client sélectionne la ou les prestations qu'il souhaite commander.

Objet

Le présent contrat détermine les droits et obligations du Client et de sefairepayer.com dans le cadre de la souscription aux services de sefairepayer.com et de l'achat d'un produit "sefairepayer.com" .

Les conditions générales constituent l'intégralité des droits et obligations des parties, aucune autre condition ne peut s'intégrer à celles-ci sauf protocole particulier.

S'agissant d'un contrat conclu à distance sur un mode électronique, sefairepayer.com se présente auprès du Client comme suit :

La société sefairepayer.com, SA au capital de 114 375 € dont le siège social est à PARIS, immatriculée sous le numéro de SIREN 480 357 508 au RCS de PARIS.

Majorité légale

Le Client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, dont les conditions générales de ventes sont présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Documents contractuels

Le présent contrat est formé par ses conditions générales de vente et le bon de commande, et confirmation d'accusé de réception.

Droit de rétractation vente à distance

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur.

En l'espèce, le service est immédiatement validé livré et considéré comme utilisé après le paiement en ligne.

Tarifs

sefairepayer.com est rémunéré selon le barème en vigueur au jour de la commande et les tarifs sont détaillés sur le site. Les frais d'envoi des courriers, appels téléphoniques et actions amiables ou judiciaires de nos huissiers sont compris dans les forfaits.

Les tarifs des produits forfaitaires de la gamme prêt-a-recouvrer© incluent les actes et diligences des huissiers mais ne comprennent jamais les droits proportionnels, acquis aux huissiers correspondants, dans le cadre des actions judiciaires.

Opération "Satisfait ou Remboursé"

Du 1er janvier au 31 décembre 2013, nous vous faisons profiter de l'opération "Satisfait ou Remboursé" pour tous vos impayés de moins de 6 mois (la date d'échéance remonte à moins de 6 mois par rapport à la date de dépôt sur sefairepayer.com).

Cette opération concerne uniquement les Prêt-à-Recouvrer® COMMANDO Intégral et COMMANDO Performance.

Le remboursement se fera directement sur votre compte client sefairepayer.com, sous forme d'unités de recouvrement (utilisables pour le traitement d'un nouveau dossier ou l'évolution du dossier faisant l'objet de l'opération satisfait ou remboursé vers une

procédure judiciaire; dans ce cas le remboursement se fera à hauteur de 50 %), équivalent au montant de la prestation choisie dans un délai maximum de 15 jours après réception de la demande de remboursement. Cette demande doit être formulée impérativement par courrier dans les 15 jours suivants la clôture du dossier

Ouverture de compte et dépôt d'unités de recouvrement

Le client a la possibilité d'ouvrir un compte en déposant des unités de recouvrement au prix de 1 € HT pour 1 unité de recouvrement . Une unité de recouvrement équivaut à 1 euro HT de prestation le jour de l'activation de la prestation choisie. Il n'y a pas de limite de temps pour l'utilisation des unités de recouvrement.

A tout moment le client peut réapprovisionner son compte en achetant des unités de recouvrement supplémentaires via l'espace client sécurisé.

Les produits "sefairepayer.com"

Ces produits sont les forfaits de recouvrement de créances nommés Prêt-à-Recouvrer® DECLIC, Prêt-à-Recouvrer® IMPACT, Prêt-à-Recouvrer® COMMANDO, Prêt-à-Recouvrer® JUDICIAIRE. Par le présent contrat, sefairepayer.com ne fournit aucun droit de propriété sur les produits qu'il livre au Client.

Les modèles de produits "sefairepayer.com" proposés au Client et tout le contenu du site Web de sefairepayer.com (textes, graphiques, logos, boutons, images, icônes et composants logiciels) sont la propriété exclusive de sefairepayer.com.

Le Client ne peut pas enlever les avis de propriété intellectuelle (droits d'auteur et marques de commerce) qui apparaissent sur les produits "sefairepayer.com". sefairepayer.com est propriétaire de tous droits d'auteurs concernant les lettres "sefairepayer.com" et toute copie qui en sera faite demeurera sa propriété.

Le Client peut les utiliser, dans le respect des informations et recommandations faites par sefairepayer.com en matière de recouvrement amiable, après avoir rempli le bon de commande et contre le paiement du prix.

Mais le Client ne peut en aucun cas les revendre, les copier à des fins commerciales ou personnelles ou les diffuser en dehors des conditions contractuelles sauf accord expresse et écrit de sefairepayer.com par acte séparé.

Le contrat emporte seulement, au profit du Client pour la seule durée du présent accord, un droit de reproduction non-transférables des données mises à sa disposition dans le cadre de l'édition de son site Web.

Le Client ne peut pas modifier le contenu des produits "sefairepayer.com", sauf les modèles dans les parties réservées à cet effet .

En outre, les produits "sefairepayer.com" ne peuvent être utilisés que par le Client, ses conseillers ou personnes habilitées à procéder au recouvrement de créances au sein de l'entreprise du Client.

Livraison

Les produits "sefairepayer.com" sont livrés directement auprès du Débiteur dont l'adresse postale est renseignée par le Client.

Les produits utilisant des lettres sont livrés par le service postal. sefairepayer.com ne pourra être tenu responsable de la non livraison de ces lettres du fait de la défaillance du service postal.

Par ailleurs en cas de non livraison par le service postal (hors défaillance du service postal), et dans le cas où sefairepayer.com en est informé, sefairepayer.com s'engage alors à informer le Client de la non livraison des lettres.

Obligations de l'éditeur de "sefairepayer.com"

sefairepayer.com s'engage à :

- enclencher automatiquement le processus de téléchargement des produits "sefairepayer.com" commandés dès réception de la

validation du règlement,

- faire intervenir l'auteur du document et obtenir une correction adéquate. En cas de malfaçon affectant la qualité de la lettre et portée à la connaissance de sefairepayer.com dans le délai de 48 heures sa réception.

Obligations du Client "sefairepayer.com"

Le Client s'engage à :

- vérifier que son installation informatique (matériels et logiciels) lui permet la réception, la lecture des produits "sefairepayer.com",
- utiliser les produits "sefairepayer.com" sans leur enlever leurs marques ou logos, sur un seul ordinateur et à titre professionnel uniquement,
- payer à la commande le prix des produits "sefairepayer.com",
- ne pas utiliser les produits "sefairepayer.com" sur plusieurs ordinateurs, ou sur un serveur ou tout autre moyen permettant à des tiers d'utiliser "sefairepayer.com" sans qu'ils en aient acquitté le prix,
- ne pas autoriser la rediffusion des produits "sefairepayer.com" sur quelque autre support que son site Web accessible à l'adresse du site "sefairepayer.com",
- ne pas faire du commerce de quelque manière que ce soit sur la base de produits élaborés grâce aux produits "sefairepayer.com",
- avertir sefairepayer.com par e-mail (www.sefairepayer.com), de toute malfaçon concernant le contenu de la lettre achetée dans les 48 heures qui suivent sa réception, sous peine de ne pouvoir exiger de sefairepayer.com le respect de ses engagements,
- prendre toute mesure disponible en vue de faire cesser toute utilisation frauduleuse des données fournies et toute violation des droits de sefairepayer.com dont il aurait connaissance, sans pour autant se substituer à sefairepayer.com dans la défense de ses droits
- informer sans délai sefairepayer.com d'une telle utilisation ainsi que des mesures prises par lui pour faire cesser cette utilisation.
- faire figurer le logo "sefairepayer.com" sur toutes les produits où seront affichées des informations "sefairepayer.com" .
- interdire toute autre utilisation des données fournies par sefairepayer.com que celle prévue au contrat sauf accord expresse et écrit de sefairepayer.com par acte séparé
- s'interdire aussi de diffuser ou d'utiliser de quelque façon que ce soit les données de sefairepayer.com fournies au titre du présent contrat dans le cadre de services payants sans que cette liste ne soit limitative
- ne pas autoriser que les données fournies par sefairepayer.com soient rediffusées sur quelque autre support que son site web accessible à l'adresse www.sefairepayer.com
- informer sans délai d'une telle utilisation ainsi que des mesures prises par lui pour faire cesser cette utilisation.

Principe de l'encaissement direct chez le client

Dans le cadre des produits "sefairepayer.com", le débiteur est invité à s'acquitter de sa dette directement auprès de son créancier. Ainsi, le client perçoit directement les sommes recouvrées auprès du débiteur. Cependant dans le cas exceptionnel où le débiteur effectue un règlement auprès de sefairepayer.com ou un de ses partenaires, sefairepayer.com effectuera un reversement au Client de la totalité de la somme perçue diminuée du montant forfaitaire de 75 Euros HT correspondant aux coûts de traitement de cette opération de reversement.

Absence de garantie

Les modèles des produits "sefairepayer.com" ont été rédigés avec le plus grand soin par des professionnels du recouvrement et huissiers. Toutefois, selon la spécificité de la créance du Client, les produits "sefairepayer.com" peuvent répondre peu ou prou aux besoins du Client.

Le Client qui n'a pas les compétences nécessaires à une exploitation

adéquate des produits "sefairepayer.com" doit recourir à un autre service sefairepayer.com ou d'un professionnel du conseil. sefairepayer.com est habilité à informer ses clients dans le cadre de son activité de recouvrement de créances pour autrui. Mais sefairepayer.com ne donne pas de conseil juridique personnalisé que seul, peut lui donner un professionnel du droit tel qu'un avocat, un notaire ou un huissier de justice. Dans ces cas de figure, sefairepayer.com invite le Client à solliciter le conseil de l'un des professionnels mentionnés précédemment car les produits "sefairepayer.com" ne sont en aucun cas, destinés à se substituer aux conseils d'un professionnel du droit.

Responsabilité limitée

sefairepayer.com propose des modèles types remplis ou modifiés sous l'entière responsabilité du Client.

sefairepayer.com ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'usage qui sera fait des produits, des dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers, ni même des dommages directs ou indirects causés au software (logiciels, données, programmes, fichiers...) ou hardware (matériel, câble, réseau...) du Client ou des tiers.

sefairepayer.com ne saurait être responsable de l'indisponibilité de son Site, de ses produits ou services consécutive à la force majeure tel que défini par le droit commun, pas plus que des indisponibilités dues à des éléments extérieures dont sefairepayer.com n'a pas la maîtrise.

En cas de retard dans la livraison des produits "sefairepayer.com", la responsabilité de sefairepayer.com ne pourra être engagée pour quelque raison que ce soit. Par conséquent, aucune indemnisation de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamée par le Client à sefairepayer.com.

Dans tous les cas, la responsabilité sefairepayer.com, découlant de ou en relation avec l'utilisation des produits sefairepayer.com, est limitée au remboursement de leur prix d'achat.

Réclamations

Le Client ne peut émettre des réserves qu'au terme de la procédure de téléchargement des Produits "sefairepayer.com". Ces réserves doivent être accompagnées du motif de la réclamation.

Après examen, sefairepayer.com se réserve le droit de rembourser le prix payé par le Client ou d'offrir l'équivalent du produit. Toute réclamation et/ou contestation du client à l'encontre de sefairepayer.com devra être formulée, exclusivement par e-mail à info@sefairepayer.com. Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir, au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.

Modalités d'exécution "sefairepayer.com"

Le Client renseigne les zones du site le concernant et celles relatives à son débiteur, sa créance et le service sélectionné. sefairepayer.com contrôle les données transmises.

La commande est considérée enregistrée dans les 12 heures qui suivent la réception du paiement.

sefairepayer.com envoie un accusé de réception du dossier par e-mail qui confirme l'enregistrement de la commande et marque le début du recouvrement de créance selon le service sélectionné.

Le recouvrement est effectué sur la créance en principal et éventuellement sur tous les accessoires de créances (clause pénale, intérêts légaux, dommages et intérêts, etc. ...) conformément à la législation en vigueur.

Tous les documents (factures, bons de commande, de livraison, etc. ...) nécessaires au recouvrement et fournis par le Client à la demande de sefairepayer.com lui seront retournés sur simple demande du Client.

Modalités d'exécution " sefairepayer.com Convention"

Dans le cadre du mandat de recouvrement et avec l'accord du Client, sefairepayer.com peut proposer un traitement amiable et/ou

judiciaire par nos Huissiers partenaires.

sefairepayer.com se réserve le droit de ne pas accepter le mandat aux fins d'engager des poursuites judiciaires si elle ne les estime pas appropriées compte tenu de la somme en litige, des informations obtenues sur la situation du débiteur, de l'état de la créance, etc.

Si sefairepayer.com engage une action devant une cour de justice à la demande du Client tous les frais engagés sont pris en charge par ce dernier.

Par son mandat général, sefairepayer.com reçoit le pouvoir de négocier d'éventuelles transactions notamment en matière d'intérêts au nom et pour le compte du Client.

En cas de procédure collective, la loi oblige à déclarer toute créance dans les deux mois de la publication au B.O.D.A.C.C.. Par un mandat spécial, le Client pourra confier à sefairepayer.com la déclaration avant l'expiration légale dudit délai.

Obligations communes

- Les parties s'engagent pendant la durée du présent contrat et pendant une durée illimitée à compter de son expiration ou de sa dénonciation anticipée, pour quelque cause que ce soit, à prendre à l'égard des tiers éventuellement concernés par l'exécution du présent contrat, toutes les dispositions appropriées pour faire respecter cet engagement.
- Chacune des parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels pendant la durée du présent contrat et après son expiration les documents et informations en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent contrat.
- Les parties ne sauraient être toutefois tenues pour responsable d'aucune révélation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou si elles en avaient connaissance ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes.

Obligations sefairepayer.com Convention

sefairepayer.com :

- s'engage à exécuter sa mission de recouvrement avec prudence, diligence et de manière pertinente et loyale dans le respect de la réglementation en vigueur,
- assume une obligation d'information et de conseil sur le déroulement de la procédure de recouvrement et les précautions nécessaires à prendre,
- rend compte de sa mission et de sa gestion au Client,
- dispose d'un compte séquestre auquel sont affectés les fonds recouverts. L'information a été communiquée au Procureur de la République,
- reverse au Client par chèque, virement, carte bancaire, etc. ..., le montant des sommes reçues des débiteurs dans le délai d'un mois à compter de leur encaissement effectif,
- s'engage à produire à première demande la caution bancaire qui garantit le reversement des fonds, reçus par sefairepayer.com pour le compte du Client,
- choisit librement pour intervenir en phases amiable et judiciaire au nom et pour le compte du Client ses partenaires (centre d'appel) et correspondants judiciaires (avocats, officiers ministériels).

Obligations Client

Le Client :

- s'engage à lui confier une créance certaine, liquide et exigible,
- est responsable de l'existence réelle et légitime, du montant et de l'exigibilité des créances qu'il confie à sefairepayer.com ainsi que de l'identité du débiteur,
- pourra être tenu responsable en cas de poursuite abusive et non justifiée en garantie sur ce chef de demande à l'encontre de sefairepayer.com,
- s'engage à régler la commission sur tout montant encaissé au

cours de l'action de recouvrement de créance, tous les frais réels et forfaitaires engagés par sefairepayer.com pour les dossiers qu'il lui confie et à l'indemniser des pertes qu'il pourrait subir dans le cadre de sa mission,

- collabore activement avec sefairepayer.com :

> en confiant toute information relative à la créance et documents justificatifs à sefairepayer.com afin de permettre la bonne exécution du mandat et d'établir la matérialité de la créance. Ces documents indiquent le montant des sommes dues, en principal et accessoires et doivent être jointes à chaque demande exclusive de recouvrement ou fournies sur simple demande. Le Client garantit et indemnise de tout préjudice sefairepayer.com s'il faisait l'objet d'une action menée par un tiers en raison de la transmission ou de la communication d'informations obtenues du Client au titre du contrat,

> en ne remettant pas, sans accord préalable de sefairepayer.com, en affacturage les créances qu'il lui a confiées pour recouvrement,

> en s'interdisant toute ingérence dans la conduite de l'action de sefairepayer.com, toute transaction avec le débiteur, action amiable ou judiciaire parallèle sans accord expresse de sefairepayer.com . Le non-respect de cette disposition entraîne la facturation des commissions sur la totalité de la créance,

> en informant sefairepayer.com de toute ouverture de procédure collective se rapportant aux dossiers confiés dans le cadre du mandat, de tout règlement direct, avoir, retour de marchandises, contestations, accord transactionnel ou financier conclu entre lui et le débiteur,

> en acceptant de diligenter une enquête de solvabilité avant de transmettre le dossier en phase judiciaire et d'en communiquer le résultat à sefairepayer.com ou à son réseau d'huissiers . Les frais d'une enquête sur la solvabilité du débiteur sont à la charge du Client.

Conditions de la rémunération de sefairepayer.com Convention à la charge du Client

Les tarifs des prestations Conventionnées sont devisées par dossier et font l'objet d'une acceptation particulière par nos clients.

sefairepayer.com est rémunéré selon le barème en vigueur au jour de la commande.

Les tarifs de sefairepayer.com sont applicables à tous les dossiers confiés par le Client durant la validité du contrat et sont considérés acquis par sefairepayer.com quel que soit le mode de gestion et la durée des interventions de sefairepayer.com ou de ses correspondants.

Le Client accepte la compensation pour faciliter la gestion des dossiers.

Il se réserve le droit de modifier ses formulaires et imprimés sans en aviser au préalable le Client.

Les commissions calculées sur les montants recouverts sont facturées par sefairepayer.com .

Elles sont acquises :

- à partir de la date de prise en charge portée sur l'accusé de réception du dossier,
- sur toute somme envoyée par le débiteur au Client ou à sefairepayer.com ou à tout tiers substitué
- sur la valeur de facturation initiale des marchandises ou de la prestation de service
- sur le montant des avoirs accordés (en cas de retour de marchandise ou annulation de facture) et le montant de la créance reconnue et compensée en tout ou partie
- en cas de non-transmission dans les 2 mois à compter de la date d'ouverture du dossier, des informations ou des documents nécessaires à l'avancement du dossier demandés au Client par sefairepayer.com, qui clôturera le dossier
- sur toutes les sommes restant à recouvrer si le Client demande la restitution du dossier en cours de gestion

– sur les dossiers annulés par le Client.
S'il apparaît que la créance a été réglée avant la date de prise en charge du dossier, une commission forfaitaire sera facturée.

Paiement directement entre les mains du Client

Dans le cas où le Client ne respecterait pas les dates d'échéance contractuelles, il autorise sefairepayer.com à procéder au règlement des sommes dues par compensation sur les fonds reçus.

Conditions de reversement des fonds encaissés pour le compte du Client

sefairepayer.com signale au Client dans les 3 jours l'encaissement ou réception des fonds. A l'expiration d'un délai de garde de 30 jours après l'encaissement, il lui adresse une facture de commission, faisant apparaître la compensation entre sommes récupérées et sommes dues par le Client.

Pour prévenir tout impayé, les fonds recouverts par sefairepayer.com sont reversés mensuellement au Client.

Si malgré cette précaution, des fonds reversés s'avèrent impayés, un avoir sur commissions sera édité et les fonds devront être restitués à sefairepayer.com à sa réception.

Provision et paiement des frais

Les provisions destinées à couvrir les frais engagés peuvent être demandées au Client. Elles seront soldées lors du règlement définitif du dossier.

Lorsque le débiteur a réglé en totalité la créance, il doit recevoir une quittance attestant de la libération de sa dette. Le Client devra payer cette quittance pour tout règlement reçu par sefairepayer.com.

L'ensemble des frais judiciaires est à la charge du Client. Dans le cas d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, les répartitions ou dividendes reversés par les administrateurs judiciaires ou liquidateurs couvriront en priorité les frais de procédure et d'exécution et le coût de la déclaration de créance.

Conditions et modalités de la responsabilité civile professionnelle

sefairepayer.com atteste avoir souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle, auprès de MMA - Mutuelles du Mans Assurances dont le siège est au 10 Bd Oyon 72030 LE MANS (police n°113 937 892 K) pour un montant de 155 000 €. Cette garantie couvrant les risques encourus en raison de son activité professionnelle. (loi 31/12/90)

sefairepayer.com ne pourra pas être tenue responsable et aucune indemnité ne pourra être réclamée en cas de non restitution, disparition par suite d'incendie, perte et toute cause résultant d'un cas de force majeure, des pièces qui lui auraient été confiées. Aucune des parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre, de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie ou à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence ou les tribunaux français.

Facturation, prix et paiement

Les paiements s'effectuent en ligne, au comptant et net d'escompte à la commande.

Les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Le taux de TVA en vigueur au jour de la commande et le montant de TVA facturé au Client est indiqué séparément.

Pénalités de retard de paiement et clause pénale

Tout retard de paiement entraînera l'application de l'article L 441-6 du code de commerce: une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Au titre de la clause pénale, sefairepayer.com pourra demander une indemnité correspondant à 10% des sommes impayées. Les pénalités légales, les dommages et intérêts, la clause pénale et, en général, tous suppléments au principal récupéré seront décomptés, intégralement,

déduction faite des commissions aux taux contractuels. sefairepayer.com aura la possibilité de demander en justice la résolution du présent contrat ainsi que des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'il aura subi.

Informations nominatives

En application de la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au bon traitement de la commande, et sont destinées au service de sefairepayer.com . Ainsi, le Client peut être informé des offres de sefairepayer.com par tous moyens : e-mail, courrier, fax, téléphone.

De même, les informations relatives au Client peuvent être communiquées aux partenaires commerciaux de sefairepayer.com . Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant, et en cas d'erreur ou de modification être rectifiées. Le Client peut s'opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers et refuser de recevoir des propositions commerciales.

Pour faire valoir ses droits, le Client peut écrire à sefairepayer.com en indiquant ses coordonnées à info@sefairepayer.com. Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir.

Engagement

Lorsque le Client reconnaît avoir accepté les conditions générales en cliquant sur la case à cocher "J'accepte les Conditions Générales de Ventes", il est alors lié irrévocablement, son acceptation ne peut être remise en cause.

Enregistrement et Confirmation de commande

La commande est réputée enregistrée par sefairepayer.com à compter de la date de réception du bon de commande et du paiement du Client. La commande est prise en compte et délai de livraison commence à courir immédiatement. Dès sa réception, sefairepayer.com envoie un e-mail de confirmation. En conservant ce mail et /ou en l'imprimant le Client détient la preuve de sa commande. sefairepayer.com lui recommande de le conserver.

Dans cet e-mail figure la mention du service commandé, les modalités de l'exécution de la prestation choisie, son prix et le mode de paiement par le système de paiement sécurisé de Crédit du Nord ou par autre mode de paiement convenu avec sefairepayer.com .

A compter de l'enregistrement de la commande, cette dernière est considérée comme irrévocable et ne peut être remise en cause que dans les cas de force majeure.

Cette confirmation de commande vaut date de conclusion du contrat, et acceptation par le client des présentes conditions générales de vente.

Preuve

Ces confirmations seront archivées au centre de sefairepayer.com et seront considérées comme valant preuve de la nature de la convention et de sa date au sens de la loi du 13/03/2000 du Code Civil.

Délai de rétractation

Le délai de rétractation s'annule dès le début de l'exécution du produit ou service. Les parties conviennent donc qu'aucun droit de rétractation ne sera applicable à leur relation contractuelle ; les produits sont réalisés selon les spécificités du Client et envoyés avant l'expiration du délai de 7 jours avec le consentement du Client.

Délai d'exécution

sefairepayer.com contrôle les informations concernant le débiteur et la créance lors de la saisie des informations. Pour effectuer ce contrôle, sefairepayer.com se réserve le droit de demander les pièces justificatives (bon commande, facture, bon de livraison, etc. ...). Dans l'hypothèse où sefairepayer.com estime ne pas avoir suffisamment d'éléments pour engager son action, l'exécution du

service est bloquée jusqu'à vérification des pièces justificatives.

Sécurité des transactions

sefairepayer.com propose la solution du Crédit du Nord pour le paiement en ligne qui permet de crypter (SSL), avec une clé de 128 bits (numéro conforme à la législation en vigueur) , le numéro de carte bancaire du Client.

Pour pouvoir bénéficier du mode de paiement sécurisé SSL, le client doit impérativement utiliser des navigateurs compatibles avec le système SSL (netscape communicator version 4.0 ou toutes versions ultérieures soit microsoft internet explorer version 4.0 soit mac os ou toutes versions ultérieures).

Résiliation

Une décision de résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception de la notification.

Il y a résiliation de plein droit :

- En cas d'inexécution grave par l'une des parties de ses obligations contractuelles, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée 30 jours sans effet, le contrat peut être résilié par l'autre partie. Sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être accordés à la partie qui résilie, les frais et commissions dues et à devoir à la date de résiliation sont alors immédiatement réglés à sefairepayer.com.
- Pour tout cas de force majeure d'une durée supérieure à 6 mois, le contrat peut être résilié sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

- Pour tout cas de suspension à la demande du Client d'une durée supérieure à 3 mois, le contrat peut être résilié de plein droit à la demande de sefairepayer.com .

- A compter du jugement d'ouverture, en cas de cessation de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire de l'une ou l'autre des parties, et si l'administrateur mis en demeure de poursuivre l'exécution du contrat n'a pas, dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification usée de cette possibilité, le contrat est résilié.

Durée

Le contrat sefairepayer.com Convention prend effet à compter de la date de réception par sefairepayer.com du règlement du Client. Il est conclu pour une durée de 12 mois à compter de son entrée en vigueur. Il sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant la date de survenue du terme.

Règlement des litiges et loi applicable

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au Droit Français et qu'il relève de la compétence exclusive des juridictions de PARIS (France 75) en cas de litige.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et des tarifs et les accepter.